

FICHE DE BALADE

**Accueil à partir de 9h15 Départ à 9h30 du parking Val de l'Arc
départ balade 10h**

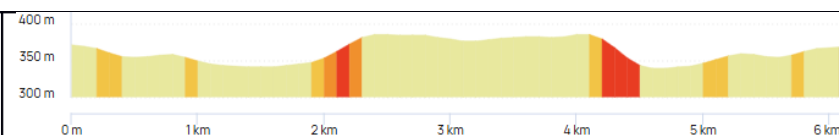
Date de la randonnée : **lundi 9 mars 2026**

Animateur : Anne-Marie Tel : 06 52 64 04 64

Intitulé de la randonnée : **de la retenue de Bimont à Bonfillons
avec un en-cas**

DESCRIPTIF DE LA RANDONNEE :

DISTANCE : 6 km
DENIVELE Positif cumulé : 93 m
Trace Open Runner : 14280662



Petite promenade sur des pistes et des sous bois avec de belles vues sur la Sainte Victoire et la retenue d'eau du barrage.

Nous monterons jusqu'au village de Bonfillons, par des sentiers et des pistes, pour le découvrir avant de redescendre vers les voitures.

Commune résidentielle aux portes d'Aix, Saint-Marc est un lieu privilégié. Apprécié depuis le néolithique, le territoire est essentiellement boisé. La forêt était exploitée au XIXe siècle pour le bois de chauffage. Le sol y est cultivé seulement dans le vallon qui relie Aix à Vauvenargues, où se trouvent les deux hameaux : Le Prignon et Les Bonfillons (nom venu de la famille Bonfillon). Les autres habitations sont dispersées dans la colline. Ses habitants sont appelés les Saint-Marcais. Les formes anciennes du nom de la commune sont Sanctus Marcus, en 1004, ou Marchus, en 1168. La commune compte 1247 habitants en 2021

Le seul cours d'eau de Saint-Marc, le Prignon, prend sa source sur la commune au quartier de Collongue (fontaine Saint-Antoine) et devient un affluent de la Cause à l'est d'Aix-en-Provence au quartier du lavoir de grand-mère.

Étymologie Bonfillon : c'est dans les Bouches-du-Rhône que le nom est le plus répandu, tout comme sa variante Bonfilhon. Il est composé de "bon" et de l'occitan "filhon" (= jeune garçon).

La construction du barrage de Bimont, décidée en 1935, n'est réalisée qu'après la Seconde Guerre mondiale, en 1952 grâce au Plan Marshall. Alimenté par les eaux du Verdon, il retient 20 millions de mètres cubes et participe à l'alimentation en eau de Saint-Marc, Vauvenargues, d'Aix-en-Provence, de la vallée de l'Arc et de Marseille. De là part également un réseau pour les usages agricoles. Le site du barrage de Bimont, ainsi que celui de la majeure partie de son plan d'eau, ont été cédés par les Meyronnet-Saint-Marc en 1947 (archives de cette famille).

TRAJET ROUTIER : Parking :

Prendre la **route de Vauvenargues**, passer l'entrée vers le barrage, continuer sur la route qui descend au niveau de l'eau. Se garer dans le **parking à droite** (après **arrêt de bus** et **face à l'arbre à gauche taillé en gros champignon**) juste **avant borne d'incendie**

TRANSPORT : Evaluation du coût

26 km = 9 € par voiture

Merci de prévoir l'appoint ainsi que des chaussures de rechange et un sac pour vos chaussures de randonnée